

# DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

—

## ARRETÉ PORTANT DÉLÉGATION AUX VICE-PRÉSIDENTS

### MODIFICATIF

—

A.D. n° 2016-42

Le Président du Conseil Départemental de  
Tarn-et-Garonne ;

VU l'article L 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Président du Conseil Départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ;

VU l'élection du Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne lors de la réunion du 2 avril 2015 ;

VU l'élection en date du 2 avril 2015 des membres de la Commission Permanente autres que le Président ;

Vu l'arrêté départemental n° 2015-2261 portant délégation de fonction aux Vice-Présidents du Conseil Départemental ;

### ARRETE

L'article 1 est modifié comme suit :

« Article 1 : Délégation est donnée aux Vice-Présidents du Conseil Départemental, sous la surveillance et la responsabilité du Président, de conduire la préparation et le suivi des dossiers dans les matières suivantes :

- Madame Marie-José MAURIÈGE : Première Vice-Présidente :  
Affaires Générales, Personnel  
et Éducation/Enseignement Supérieur/Sport
- Monsieur Pierre MARDEGAN : Deuxième Vice-Président :  
Solidarité-Santé-Action Sociale  
Handicap et Logement
- Monsieur Jean-Michel HENRYOT : Troisième Vice-Président :  
Aménagement du Territoire - Tourisme -  
Patrimoine et Culture

- Monsieur Jean-Philippe BÉSIERS : Cinquième Vice-Président :  
Développement Économique  
Emploi/Environnement
- Madame Colette JALAISE : Septième Vice-Présidente  
Insertion professionnelle
- Monsieur Jérôme BEQ : Huitième Vice-Président :  
Travaux Publics - Voirie  
Bâtiments Départementaux
- Madame Véronique CABOS : Neuvième Vice-Présidente :  
Agriculture - Ruralité  
Transports et Multimodalités

»

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté AD n° 2015-2261 demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché à l'Hôtel du Département et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Montauban,  
Le 18 janvier 2016

Le Président,

Christian ASTRUC